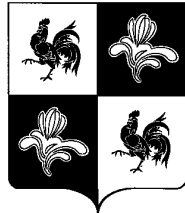


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



4 novembre 2008

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2008**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexe au décret	4

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2007**

LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2008, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	320.715,00
pour les recettes en capital	1.689,00
soit ensemble	322.404,00

conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Evelyne HUYTEBROECK

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2008	Ajustement 2008	Ajusté 2008
TITRE I – RECETTES COURANTES				
06.02	Recettes diverses	421,00		421,00
06.03	Recettes du Complexe sportif	421,00		421,00
06.04	Remboursement de traitements	100,00		100,00
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744,00		744,00
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50,00		50,00
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	748,00		748,00
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42,00		42,00
29.02	Intérêts financiers	500,00		500,00
39.10	Subside Européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	68,00		68,00
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887,00		2.887,00
49.22	Dotations spéciales de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	87.274,00	+ 1.936,00	89.210,00
49.23	Dotations liées à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.668,00	+ 23,00	1.691,00
49.24	Dotations Relations internationales	310,00		310,00
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté Française	0,00	+ 23,00	23,00
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.390,00		1.390,00
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	377,00		377,00
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	147.015,00		147.015,00
49.33	Dotations spéciales destinées au financement de l'enseignement	30.031,00		30.031,00
49.34	Dotations spéciales destinées au financement des missions provinciales (hors culture)	8.787,00		8.787,00
49.35	Versements divers	5.800,00	+ 70,00	5.870,00
49.41	Dotations spéciales à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	25.193,00	+ 546,00	25.739,00
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur »	103,00		103,00
89.13	Remboursement dotations SGS bâtiments	5.600,00	-1.600,00	4.000,00
89.50	Remboursement du préfinancement « Fonds social européen »	0,00		0,00
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour IFPME	188,00		188,00
	Total recettes courantes	319.717,00	+ 998,00	320.715,00
TITRE II – RECETTES DE CAPITAL				
76.11	Vente de terrains	500,00		500,00
76.30	Vente de bâtiments	1.189,00		1.189,00
	Total recettes de capital	1.689,00		1.689,00
	TOTAL DES RECETTES	321.406,00	998,00	322.404,00